

## Vichy et les Juifs

### Intervention de Tal Bruttman à Lyon le 14 septembre 2011

#### Tal Bruttman est un historien auteur de :

- *La logique des bourreaux 1943-1944*, Hachette Littératures, 2003
- Tal Bruttman (sous la direction de), Commission d'enquête de la ville de Grenoble sur les spoliations des biens juifs, *Persécutions et spoliations des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale*, Résistances, Presses universitaires de Grenoble, 2004
- *Au bureau des affaires juives. L'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944)*, La Découverte, 2006
- Tal Bruttman, en collaboration avec Laurent Joly : *La France antijuive de 1936. L'agression de Léon Blum à la Chambre des députés*, Éditions des Équateurs, 2006

Il travaille aussi à la Fondation pour la mémoire de la Shoah à Paris.

Après la signature de l'armistice, le territoire français est divisé en plusieurs zones. Dans les zones occupées s'appliquent les lois allemandes antijuives tandis que dans la zone libre, il y a à la fois concurrence et complémentarité entre la législation de l'Etat français et la législation nazie.

Quatre périodes se distinguent nettement :

- la première entre le 10 juillet 1940 et septembre 1940 voit la naissance d'une politique antijuive mais qui n'ose pas encore avouer son nom
- la seconde entre l'été 1941 et 1942 est celle où Vichy recense et spolie les populations juives
- la troisième entre 1942 et la fin de l'année 1943 est le temps des rafles mais aussi du désaveu
- la dernière qui s'étend sur l'année 1944 est l'année d'une possible radicalisation.

**Thal Bruckman tente ainsi de montrer que Vichy n'a pas agi à la solde de l'Allemagne nazie et que sur la fin de la guerre l'extermination des Juifs aurait pu prendre des formes plus radicales.**

#### 1) entre le 10 juillet 1940 et septembre 1940 : une politique qui ne dit pas son nom

Soucieux de répondre aux critiques de l'extrême droite formulées pendant l'expérience du Front populaire et craignant d'apparaître comme un régime à la solde des Allemands, Vichy lance très tôt une série de mesures insidieuses contre les Juifs.

Dès le 12 juillet 1940, une loi interdit l'accès aux cabinets ministériels à toute personne qui n'a pas la nationalité française de par ses parents. Le 14 juillet 1940, l'Etat français n'envoie, pour la première fois, aucun représentant dans les synagogues et l'émission « la voix d'Israël » est annulée dès juillet 1940.

Une série de mesures visent à épurer l'administration et à revoir le statut de la nationalité : Vichy révisé les naturalisations accordées en 1927. 150 000 juifs ont pourtant été accueillis en France avant la Seconde guerre mondiale. 7 000 perdent leur nationalité.

Les Français apprennent les futures mesures antisémites par le biais de la presse anglaise et américaine. Beaucoup ont manifesté de l'hostilité à la politique d'Hitler depuis 1933 et Vichy avance à pas feutrés, plutôt par le biais de la xénophobie que par des attaques antisémites clairement affichées.

Cependant le 7 septembre 1940, la commission d'armistice est informée que les Allemands vont publier dans la zone occupée une ordonnance antisémite (publiée effectivement le 27 septembre) et Vichy ne veut pas être à la traîne.

Le statut des Juifs en octobre 1940 comprend trois lois :

- celle du 3 octobre qui concerne les Juifs français
- celle du 4 octobre qui prévoit l'internement des Juifs étrangers par les préfets
- celle du 7 octobre qui révoque le **décret Crémieu** et qui atteint les Juifs d'Algérie

Le statut reste toutefois difficilement applicable : la politique d'exclusion est menée par l'administration classique (agents de la fonction publique, recteurs, inspecteurs etc.). Mais très vite les fonctionnaires font des propositions à l'Etat français afin d'accélérer l'identification des Juifs.

Dès décembre 1940, il n'y a plus de Juifs dans l'administration et en mars 1941 est créé un commissariat aux questions juives qui coordonne les actions et applique une politique d'aryanisation économique (naissance de l'expression « biens juifs »). Dans le Bulletin des Questions Juives d'août 1940, on peut lire sous la plume de Darquier de Pellepoix : "Pendant les années qui ont précédé la guerre, j'ai lutté de toutes mes forces contre les Juifs qui nous y menaient en utilisant machiavéliquement les réactions instinctives de notre peuple. J'ai prophétisé et vaticiné en vain. La catastrophe est venue ! ... Il est urgent que les Français dignes de leur race s'unissent pour arrêter l'œuvre de mort de ces moissonneurs sanglants".

## **2) été 1941-1942 : Vichy recense et spolie les populations juives.**

En 1941 trois nouvelles lois viennent compléter le statut des Juifs de 1940 :

-en juin 41 : deux lois sont promulguées dont une qui impose le recensement des Juifs

-le 22 juillet 1941 : une loi d'aryanisation est adoptée qui touche donc directement les biens juifs.

Si les lois de 1940 définissent le « juif » selon la race ("toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race si son conjoint lui-même est juif"), les lois de 1941 y ajoutent des critères religieux ("celui ou celle qui appartient à la religion juive, ou y appartenait le 25 juin 1940, et qui est issu de deux grands-parents de race juive"). La liste des professions interdites s'allonge (médias, ainsi qu'une série de professions qui vont de la banque au "commerce de grains, de céréales, de chevaux, de bestiaux et qui étaient une spécialité des Juifs alsaciens).

Le recensement s'amplifie : on demande aux maires de collecter des informations et les populations juives sont appelées à remplir un formulaire qui comprend une page sur leur identité et trois pages sur leurs biens. Les formulaires sont ensuite transmis aux préfetures qui établissent des fiches individuelles.

La réalisation de ce grand fichier facilite l'aryanisation économique. A partir de septembre 1941 le Commissariat aux questions juives commence à déposséder les Juifs.

A la fin de l'année 41, il y a donc conjonction idéologique entre Vichy et l'Allemagne nazie pour organiser la mort sociale des Juifs.

## **3) 1942-1943 : le temps des rafles mais aussi du désaveu.**

A partir d'avril-mai 1942, Eichmann coordonne la Solution finale en Europe occidentale (France, Pays-Bas, Belgique) et les Allemands réclament la collaboration de Vichy pour mener à bien les déportations car ils ne sont pas assez nombreux (5000 seulement en zone occupée).

Vichy ouvre les négociations et cherche à alléger l'occupation allemande. L'Etat français s'engage en échange à mettre ses fonctionnaires au service des Allemands. C'est le moment des rafles comme celle du Vel d'Hiv en juillet 1942 qui déçoit du reste les Allemands (13 000 arrestations sont menées alors que 25 000 étaient attendues).

En zone libre, Vichy sort des camps d'internement les Juifs étrangers et le 26 août 1942, grâce au recensement réalisé, est organisée une rafle qui touche 11 000 Juifs (au-delà du quota annoncé).

Si en zone occupée, les Français sont choqués par les mesures antijuives (le port de l'étoile jaune est rendu obligatoire en mai 1942), en zone libre la persécution antisémite demeure beaucoup plus invisible. Vichy refuse d'ailleurs d'imposer le port de l'étoile jaune en zone libre et se contente de tamponner les papiers des Juifs. La rafle en zone libre provoque tout de même quelques réactions de la part de certains évêques (Pierre-Marie Théas à Montauban) et Thal Bruckman voit là le début d'un divorce entre Vichy et les Français.

D'autres rafles sont menées en 1943 (en janvier 43 à Marseille dans le quartier du Vieux Port puis une autre en février 1943 à Lyon) mais l'Etat français stoppe les opérations en zone libre. C'est alors la police allemande qui

prend le relai soutenue par les collaborationnistes. Francis André (membre du Parti Populaire Français de Doriot) dit « gueule tordue » devient un chasseur de Juifs redouté dans la région lyonnaise. Il agit au service de Klaus Barbie.

42 000 juifs sont déportés dans la seule année 1942 mais ensuite plus que quelques milliers en 1943 : Alois Brunner est envoyé en France en juin 43 pour réorganiser la traque des Juifs y compris dans l'ancienne zone italienne.

#### **4) 1944 : l'année d'une possible radicalisation :**

Le 30 décembre 1943, Joseph Darnand entre dans le gouvernement de Vichy comme secrétaire général du maintien de l'ordre. En janvier 1944, son autorité s'exerce sur l'ensemble des forces de police et il est habilité à créer des cours martiales. Le 13 juin 1944, Darnand est nommé secrétaire d'Etat à l'Intérieur. En septembre 1943, il a prêté serment à Hitler et a intégré la SS. Vichy devient un Etat milicien alors que la guerre touche à nouveau le territoire français.

Se développent des techniques qui n'avaient cours que sur le front de l'Est comme en témoigne le massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944. Les ultras commencent à abattre les Juifs. Au fort Montluc à Lyon, sont organisées fin mai 44 des purges tandis que 200 à 300 Juifs sont exécutés sur le site de l'ancien aéroport de Bron.

Si la France passe pour avoir un peu épargné ses Juifs, c'est donc surtout à cause de la chronologie de la guerre. En trois mois de juin à septembre 1944, 20 000 victimes sont enregistrées et sont la preuve d'une réelle radicalisation.

**Conclusion** : l'Allemagne ne semble pas avoir fait tant pression sur Vichy soucieux d'affirmer son autorité et de réaliser la révolution nationale. Sur la fin de la guerre, c'est un Etat milicien qui participe aux exécutions et montre la radicalisation du régime favorisé par le retour de la guerre.

Près de 80 000 Juifs ont été déportés de France, dont 11 000 enfants (sur une population de 350 000 dont la moitié composée d'étrangers)

2 500 personnes ont survécu à leur déportation.

Environ 3 000 autres sont morts en France dans des camps d'internement et près d'un millier ont été exécutés ou abattus parce qu'ils étaient juifs

Christine Lauer

Professeur d'Histoire-géographie au lycée Saint Exupéry à Lyon 69004